

Récupération des Contenants Vides

Normand Drapeau, agr. Tox

Chaque année les surintendants de terrains de golf doivent déployer beaucoup d'énergie afin de minimiser l'appétit vorace des ravageurs tels insectes, maladies et mauvaises herbes. Les produits antiparasitaires communément appelés "pesticides" représentent des outils essentiels dans une stratégie de lutte efficace contre ces indésirables. L'importance d'utiliser ces produits de façon judicieuse et sécuritaire n'est plus à démontrer, cependant qu'advient-il des contenants une fois vidés de leur contenu ? C'est ce sur quoi l'industrie des pesticides s'est interrogée voilà quelques années afin d'arriver à une solution acceptable soit: le recyclage des contenants vides de pesticides.

L'agriculture utilise plus de 85% des produits anti-parasitaires vendus et doit faire face chaque année au problème de disposition de ses contenants vides afin de soulager l'environnement de millions de contenants enfouis, brûlés, cachés, réutilisés, accumulés... .

L'Institut pour la protection des cultures (l'IPC) soit l'association canadienne de l'industrie des produits antiparasitaires, s'est dotée voilà quelques années d'un code de bonne pratique et de bonne conduite appelé "Gestion Responsable ". Ce code stipule entre autres la prise en charge du "cycle de vie" entier des produits antiparasitaires, jusqu'aux déchets. Suite à cet engagement, le **Programme de gestion des contenants vides de pesticides** fut élaboré avec la collaboration des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, des détaillants et des utilisateurs.

La philosophie des 3R soit la RÉDUCTION, la RÉÉVALUATION et le RECYCLAGE fut appliquée. L'effort de **Réduction** des contenants de produits antiparasitaires s'est traduit en outre par la mise au point de sacs hydrosolubles, par l'utilisation de formulations plus concentrées, par l'introduction de molécules plus actives nécessitant ainsi moins d'emballage et par l'implantation du vrac.

La **Réutilisation** s'est matérialisée par l'apparition de système de vracs et de mini-vracs réutilisables diminuant par le fait même l'utilisation de contenants à usage unique. Enfin, le **Recyclage** représentant le gros du programme s'est matérialisé par l'élaboration d'une structure de récupération, d'une expertise de manutention et de développement de débouchés pour ces matériaux recyclés.

Il est maintenant possible pour les producteurs agricoles à travers tout le Canada de disposer de leurs contenants vides de pesticides proprement en les rapportant à un des nombreux sites de collecte. La plupart des fournisseurs de produits anti-parasitaires agricoles sont accrédités à cette fin et peuvent recueillir les contenants vides. Ces contenants ainsi récupérés sont recyclés pour la plupart en piquets de clôture agricole et/ou servent de source d'énergie convertie pour le secteur industriel.

L'élaboration d'un système de récupération efficace pour les contenants vides de pesticides provenant de terrains de golf est en marche et sera actif en 99. De plus, ce programme est **supporté par l'A.S.G.Q.** Veuillez contacter votre fournisseur à ce sujet.

Une condition essentielle à la récupération est la propreté des contenants vides rapportés. Les fournisseurs de produits à titre de "site de collecte" en acceptant les contenants vides font un geste environnemental et gratuit. Ils ne peuvent défrayer le coût de nettoyage de tous ces contenants vides. Chaque contenant doit être rincé a fond et rapporté sans bouchon et sans étiquette par l'utilisateur.

L'accessibilité et la diversité des produits anti-parasitaires va de pair avec leur utilisation rationnelle et sécuritaire. Sachant que les pesticides sont des produits toxiques et souvent controversés, seule une utilisation raisonnée assurera leur pérenité en tant qu'outils de choix pour leur utilisateur. Le programme de récupération des contenants vides des produits antiparasitaires mis sur pied par l'industrie et ses partenaires se veut une contribution à leur emploi sécuritaire.

Normand Drapeau, agr. tox.
Comité de recyclage des contenants de pesticides
IPC - Québec